## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR: INTV1926667S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

## Article 1er

Délégation est donnée aux auditrices asile, ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement:

1° À la direction territoriale de Grenoble:

Mme Nathalie Montier, secrétaire administrative du ministère de l'intérieur.

Mme Nabila Meslem, jusqu'au 31 juillet 2020 inclus.

2º À la direction territoriale de Paris:

Mme Déborah Plaut, secrétaire administrative du ministère de l'intérieur.

Mme Audrey Gusberger, secrétaire administrative du ministère de l'intérieur.

Mme Marie Diarrassouba, jusqu'au 30 décembre 2019 inclus.

## Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2019.

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, D. Leschi